

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 6 mai 2020 portant maintien dans un grade et un emploi un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ2011354A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2018 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Mme Marine Pondaven (NIGEND : 420725 - NLS : 8039495 - NID : 0944061985) est maintenue au grade de lieutenant, en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense pour occuper un emploi de psychologue, officière conseil en recrutement et gestion des compétences, au sein de la région de gendarmerie de Bretagne, zone de défense et de sécurité Ouest, à Rennes (35), pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Article 2

L'intéressée reste rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 mai 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA